

Résumé" de l'adresse de la société populaire de Morlaix (Finistère) qui envoie une somme de 1000 L pour les besoins de nos défenseurs, lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé" de l'adresse de la société populaire de Morlaix (Finistère) qui envoie une somme de 1000 L pour les besoins de nos défenseurs, lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16165_t1_0234_0000_15

Fichier pdf généré le 05/11/2020

18

Les administrateurs du département du Rhône témoignent leur attachement à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

Les administrations renouvelées du département du Rhône disent à la Convention : C'est dans votre sein, c'est à la France toute entière que nous faisons la déclaration la plus solennelle que la seule Convention nationale sera sans cesse notre point de réunion ; ses décrets immortels, nos seules lois ; notre prompt obéissance à les exécuter, notre seule marche.

Notre commune malheureuse dans toutes les périodes de la révolution, étoit donc encore destinée à devenir un des théâtres sanglants sur lesquels devoient se fonder les triomphes des nouveaux despotes tombés sous le glaive de la justice nationale ; et sans doute que leurs abominables complots n'auroient pu s'exécuter, s'ils n'eussent compté sur des agens et sur beaucoup de dupes. Eh bien ! nous vous en faisons le serment, citoyens-représentans, reposez-vous sur notre courage et notre vigilance : tous les masques seront arrachés, toutes les réputations usurpées seront réduites à leur véritable valeur ; tous les crimes liberticides seront découverts et punis. L'amour du gouvernement, et l'assurance que nous donnent le calme des vertus civiques et la majesté de la justice, vont succéder à la stupide terreur qui accabloit nos concitoyens. Ces administrateurs terminent ainsi leur adresse : Citoyens, faites cesser les longs malheurs de notre commune, rangez-la sous le niveau des lois de la République... ; alors seulement nous habiterons une commune bien affranchie, nous pourrions respirer l'air de la liberté.

Notre premier pas, notre premier vœu dans la carrière que nous commençons à courir, ont été de vous adresser l'expression vive et franche de nos principes et de notre gratitude (29).

19

La société populaire de Bonnieux, district d'Apt, département de Vaucluse, applaudit aux mesures vigoureuses que la Convention a prises les 9 et 10 thermidor.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité de Sûreté générale (30).

La société populaire de la commune de Bonnieux, département de Vaucluse, félicite la Convention d'avoir déchiré le voile épais dont se couvroit le Cromwell Robespierre, et de l'avoir fait tomber, avec ses infâmes complices, sous le glaive de la justice nationale.

(28) P.-V., XLV, 304.

(29) Bull., 1^{er} jour s.-c. ; M. U., XLIII, 521 ; C. Eg., n° 761 ; Ann. Patr., n° 626.

(30) P.-V., XLV, 304.

Cette société invite la Convention à continuer ses glorieux travaux, et à purger le sol de la République de ses ennemis : frappez, dit-elle ; mais que l'innocent ne soit jamais confondu avec le coupable ; n'épargnez aucun de ces derniers, et méfiez-vous de ces intrigans qui changeant de forme et de langage selon les circonstances, savent toujours par leurs clameurs éviter la punition due à leur crime (31).

20

La société populaire de Bourg, département de l'Ain, donne les mêmes témoignages, et applaudit aux travaux du représentant du peuple Boisset dans le département.

Mention honorable, et insertion au bulletin (32).

Les citoyens composant la société populaire de Bourg, département de l'Ain, félicitent la Convention nationale de la chute du traître Robespierre et de ses infâmes complices ; ils témoignent leur reconnaissance sur la justice que le représentant du peuple Boisset vient de rendre à des patriotes leurs concitoyens. Législateurs, terminent-ils, simple dans ses mœurs, vertueux par principes, paisible par caractère, confiant par inclination, le peuple de l'Ain ne se démentira jamais ; il n'oubliera pas un instant qu'il doit sa liberté, son bonheur et son existence aux travaux, à la justice de la Convention nationale (33).

21

Celle de Morlaix, département du Finistère, annonce qu'elle arme un cavalier, que son amour pour l'égalité choisit un homme de couleur, et qu'elle donne 3 600 L. Elle donne tous ses soins à l'instruction publique. Elle a ouvert une école théâtrale, et elle offre une somme de 1 000 L qu'elle envoie pour les besoins de nos défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

22

Les citoyens du 4 avril, déportés de la Martinique, actuellement à Brest [département du Finistère], félicitent la Conven-

(31) C. Eg., n° 763. Bull., 2^e jour s.-c. (suppl.) ; Ann. Patr., n° 628.

(32) P.-V., XLV, 304.

(33) Bull., 2^e jour s.-c. (suppl.) ; C. Eg., n° 763 ; Ann. Patr., n° 628.

(34) P.-V., XLV, 304. Bull., 3^e jour s.-c., (suppl.).